

L'arrêt de procédure en orthopédie

Henry COUDANE, Jane-Laure DANAN, Éric BENFRECH, Christophe LE DU, Philippe TRACOL, Jacques TABUTIN

Résumé

Introduction : L'arrêt de procédure est un terme qui correspond à l'arrêt de l'intervention après la réalisation de la voie d'abord chirurgicale ; cette procédure se différencie du No Go qui est appliqué à partir du moment où le patient est entré au bloc opératoire et avant la réalisation de l'incision. L'arrêt de procédure est très rarement rapporté dans la littérature et l'objectif de ce travail est de déterminer les causes, les conséquences de cette complication et de prévenir sa survenue.

Matériel et méthodes : L'arrêt de procédure a été analysé à partir de la base de données des données des événements porteurs de risques déclarés par les membres de l'Organisme d'Accréditation (OA) Orthorisq avec utilisation de la matrice Alarm utilisée dans l'analyse des risques. Cette analyse a été complétée par un sondage effectué au sein des 1852 membres de l'OA Orthorisq.

Résultats : La fréquence de l'arrêt de procédure est estimée entre 0,5 et 1,0 % dans la survenue des événements porteurs de risque dans la spécialité. La première cause (36%) est liée aux erreurs dans le management des dispositifs médicaux, notion qui est retrouvée dans le sondage. Les autres causes sont représentées par des causes médicales: embolie, troubles du rythme cardiaque etc.

Conclusions: Actuellement en France la check list ne permet pas d'éviter la survenue d'un arrêt de procédure car celle-ci ne contrôle pas le management des dispositifs médicaux qui sont très souvent utilisés en chirurgie orthopédique. Par ailleurs l'arrêt de procédure peut être considérée comme l'échec du No Go. Il est indispensable dans la démarche de l'information pré opératoire que le patient soit informé de la survenue certes rare de cette complication.